

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 2 juin 2014 à 19h30 en la salle du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon, Denis Marc Gagnon et Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 36 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

14-06-139

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mai 2014;
6. Dépôt des états financiers au 27 mai 2014;
7. Dépôt des états financiers comparatifs au 31 mai 2014;
8. Dépôt et adoption du rapport du vérificateur et des états financiers vérifiés au 31 décembre 2013;
9. Abrogation de la résolution portant le numéro 13-05-093;
10. Affection d'un solde disponible;
11. Étude et décision concernant la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Bernard Guérin;
12. Dossier développement domiciliaire Marcel Roy, projet de lotissement : recommandation du comité consultatif d'urbanisme;
13. Dossier Jocelyn Couture : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
14. Désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile;
15. Avis de motion : projet de règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile;
16. Adoption de la Politique de communication de la municipalité;
17. Achat d'équipements de base pour la cuisine du Centre communautaire intergénérationnel : autorisation de dépenses;
18. Réfection du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac : autorisation de dépenses;
19. Fourniture de béton bitumineux par appel d'offres sur invitation : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
20. Fourniture de béton bitumineux par appel d'offres public : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
21. Pavage et aménagement de la cour extérieure du centre communautaire intergénérationnel : autorisation de dépenses;
22. Affaires diverses :
 - 22.1 Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments – Lac Jolicoeur : validation du positionnement et demande de correction réglementaire;

- 22.2 Tests de débit-pression : attribution d'un mandat et autorisation de la dépense;
- 22.3 Acquisition et installation de panneaux de bienvenue : mandat et autorisation de la dépense;
- 23. Correspondance et rapports;
- 24. Période de questions;
- 25. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux ajouts présentés au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-140

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de mai 2014 transmis par voie électronique, ceux-ci les déclarants conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-141

DÉBOURSÉS ET APPROBATION DE PAIEMENT

La liste des déboursés et des comptes à payer pour le mois en cours a été transmise électroniquement à tous les membres du conseil. Les élus présents affirment en avoir pris connaissance et s'en déclarent satisfaits.

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'accepter la liste des déboursés et d'autoriser le paiement des montants à payer inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 465 119.82 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 27 MAI 2014

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 27 mai 2014 transmis à chacun des élus de façon électronique.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, les élus peuvent contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir des explications.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MAI 2014

En conformité à la loi, le directeur général/secrétaire-trésorier dépose les états financiers comparatifs des revenus et dépenses. Ce document porte la date du 31 mai 2014. Chacun des élus a reçu son exemplaire par voie électronique.

14-06-142

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Monsieur le maire présente les grandes lignes du rapport du vérificateur ainsi que des états financiers vérifiés de l'année s'étant terminée le 31 décembre 2013 tels que déposés par la firme de vérificateurs «Raymond, Chabot, Grant, Thornton». Ces états financiers indiquent un surplus d'opérations de l'ordre de 180 899 \$ après ajustement des réserves.

Tous les membres du conseil ont préalablement reçu et pris connaissance des documents s'y rapportant lors de la rencontre spécialement organisée à cet effet avec les représentants de la susdite firme de vérificateurs.

Suite à cette présentation,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'adopter, tels que déposés par la firme de vérificateurs «Raymond, Chabot, Grant, Thornton», le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers vérifiés de l'année s'étant terminée le 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-143

ABROGATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 13-05-093

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'abroger, à toute fin que de droits, la résolution numéro 13-05-093 adoptée par le conseil de la Municipalité d'Adstock le 6 mai 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-144

AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE

ATTENDU que, suite aux décomptes après financement des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode, un solde excédentaire à la hauteur de 102 423.98 \$ est disponible;

ATTENDU que 88 % du montant est attribuable au secteur, c'est-à-dire 90 133.11 \$ et 12 % à l'ensemble, soit 12 290.87 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter la partie attribuable au secteur d'où provient cet excédent, c'est-à-dire aux usagers supportant les coûts du service d'aqueduc et d'égout du secteur Saint-Méthode, l'excédent étant à l'ensemble des contribuables de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'affecter au revenu au montant de 102 423.98 \$ provenant du solde disponible et de répartir cette somme de la façon suivante :

- un montant de 90 133.11 \$ aux usagers du réseau d'aqueduc et d'égout du secteur Saint-Méthode;
- l'excédent, c'est-à-dire 12 290.87 \$ transféré au surplus non affecté de la municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-145

ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR BERNARD GUÉRIN

Monsieur Bernard Guérin, propriétaire des lots 17A-151, 17A-152 et 17A-150-2 du rang 9, canton de Thetford, et plus spécifiquement le 268, rue des Faucons, s'adresse au conseil municipal, via le Comité consultatif d'urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant une demande de dérogation mineure pouvant lui permettre la construction d'une résidence isolée de trois étages sur le lot 17A-151. La demande de dérogation repose sur un aspect du règlement, soit la construction d'une résidence isolée de trois étages prescrite à deux étages selon l'article 5.9.2 du règlement numéro 69-07 relatif au zonage. Toute autre norme concernant le projet de construction de la résidence isolée de monsieur Guérin est conforme au règlement de zonage présentement en vigueur dans la municipalité d'Adstock.

La conseillère Stéphanie B.-Gaulin, présidente et porte-parole du CCU explique les motifs de la demande du requérant et les raisons pour lesquelles le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre sur le sujet.

Suite aux délibérations et en conformité avec la recommandation du CCU, Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin, Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon, Et résolu de déroger à l'article 5.9.2 du règlement numéro 69-07 relatif au zonage et d'accorder à monsieur Bernard Guérin l'autorisation de construire une résidence isolée de trois étages sur le lot 17A-151 du rang 9, canton de Thetford.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-146

DOSSIER DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE MARCEL ROY, PROJET DE LOTISSEMENT : RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU les exigences prescrites au Plan d'implantation et d'intégration architecturale en matière de lotissement;

ATTENDU que monsieur Marcel Roy, promoteur d'un développement domiciliaire au mont Adstock dépose un plan de lotissement requis en fonction du Plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la suggestion du CCU à l'effet de recommander au conseil municipal d'accepter le plan de lotissement;

Suite aux délibérations et à l'avis favorable transmis par le Comité consultatif d'urbanisme au terme de leurs discussions, Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin, Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon, Et résolu d'accepter la demande relative au plan de lotissement présenté par monsieur Marcel Roy, promoteur d'un développement domiciliaire au mont Adstock, en vertu de la recommandation transmise par le CCU indiquant que le plan de lotissement déposé est conforme aux exigences du règlement relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-147

DOSSIER JOCELYN COUTURE : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que Jocelyn Couture possède une partie du lot 19A rang 11 pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, Municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac sur lequel est construite une maison;

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la «*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*» par laquelle le demandeur souhaite obtenir l'autorisation d'aliéner un emplacement de terrain d'une superficie de 2 656,5 mètres carrés;

ATTENDU que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet du demandeur d'aliéner un emplacement de terrain d'une superficie de 2 656,5 mètres carrés sur une partie du lot 19A du rang 11 pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, en la Municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac et tel que décrit à l'annexe 1 de la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale;
- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande présentée est tout à fait conforme à la réglementation municipale en vigueur;
- d'informer également la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-148

DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE

ATTENDU que les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a reçu des demandes pour la célébration de mariages civils ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'Adstock que monsieur Pascal Binet, maire et monsieur Denis Marc Gagnon, conseiller soient désignés comme célébrants compétents sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- de demander, à la ministre de la Justice, de désigner monsieur Pascal Binet, maire et monsieur Denis Marc Gagnon, conseiller de la Municipalité d'Adstock, comme célébrants compétents pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur son territoire;
- de transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Justice;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE
MOTION**

PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

14-06-149

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Conformément à l'une des orientations du plan d'action stratégique de la municipalité, le conseil municipal adopte une politique de communication dans le but de mieux informer et diffuser l'information d'intérêt public et afin de susciter une participation citoyenne plus accrue.

ATTENDU que le conseil veut s'assurer que l'information d'intérêt public soit accessible à tous, tant citoyens que contribuables de la municipalité;

ATTENDU que le conseil veut maximiser l'utilisation du journal L'Arrivage comme seul moyen de communication papier, à moins que les délais ne poussent la municipalité à faire autrement;

ATTENDU que le conseil veut inciter tous les organismes, associations, entreprises et citoyens à faire de même;

ATTENDU que le conseil veut réduire au minimum les coûts d'envoi, d'annonce ou de publication dans les autres médias;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une politique de communication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'adopter la «Politique de communication» suivante :

- la municipalité utilisera L'Arrivage comme seul moyen de communication papier. Tout en respectant les dates de tombée du 15 du mois (en prévision d'une publication du 1^{er} du mois suivant), elle laissera une certaine exclusivité à l'équipe de L'Arrivage pour diffuser l'information. Pour cela, la municipalité tentera de faire concorder la publication de ses informations et de ses communiqués avec les autres médias locaux et régionaux;
- la municipalité continuera à mettre son site Internet à jour et verra à être plus active sur les autres médias sociaux, dont le compte Facebook de la municipalité en ciblant l'information municipale d'intérêt à diffuser. Elle affichera aussi les informations d'intérêt public dans les présentoirs prévus à cet effet sur le territoire de la municipalité;
- la municipalité cessera de recourir à l'achat d'annonces dans le Courrier Frontenac ou autre média régional à moins d'y être obligée pour respecter certains délais. Tout avis public sera ainsi publié dans L'Arrivage dans une section aménagée à cette fin. Lors de l'ouverture de tout registre, afin que les citoyens puissent prendre connaissance des avis en ce sens, la municipalité s'engage à ouvrir le registre qu'après un délai de 5 jours ouvrables suivant la parution du journal L'Arrivage dans lequel l'avis est publié;
- tout communiqué émanant de la municipalité ou présentant une information municipale doit avoir été approuvé par le maire au préalable, ce dernier étant le seul porte-parole de la municipalité;
- la municipalité réduira les envois postaux pour tout type d'annonces et incitera les organismes qu'elle subventionne à planifier la diffusion de leur information et activité en tenant compte des délais ci-haut mentionnés. La municipalité pourrait jusqu'à amputer leur subvention du coût des envois postaux si cela ne s'avère pas justifié;
- tout résident permanent recevra L'Arrivage par la poste;
- tout non domicilié recevra L'Arrivage par la voie électronique, en autant que ce dernier ait soumis son courriel à l'équipe de L'Arrivage (ou par la poste, s'il acquitte les frais exigés). Pour permettre la constitution de cette banque de courriels, la municipalité enverra annuellement l'offre d'abonnement via le compte de taxes. C'est l'équipe de L'Arrivage qui administrera toutes les tâches liées à la diffusion;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-150

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE BASE POUR LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL : AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement d'un montant maximal de 1 000 \$, taxes applicables en sus, pour l'acquisition d'équipements de base pour la cuisine du centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-151

RÉFECTION DU CHALET DES LOISIRS DU SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que, suite à des infiltrations d'eau, des travaux doivent être réalisés au chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac;

ATTENDU la soumission présentée par la firme «Constructions Marquis Poulin» datée du 26 mai 2014 au montant de 2 136.23 \$, taxes incluses pour l'exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser, en vertu de la soumission présentée par la firme «Constructions Marquis Poulin» datée du 26 mai 2014, la dépense et le paiement d'un montant de 2 136.23 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-152

FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

Suite à notre appel d'offres sur invitation, à l'ouverture des soumissions, les firmes «Pavage Sartigan Ltée» et «Pavage Centre Sud du Québec Inc.» ont déposé des soumissions conformes à l'appel d'offres dans les délais prévus. Celles-ci nous proposent la fourniture, la livraison et la pose d'enrobé bitumineux pour le stationnement du Centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, selon les prix suivant lesquels comprennent toutes les taxes applicables.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (à la T/M)
Pavage Sartigan Ltée	217.30 \$
Pavage Centre Sud du Québec Inc.	147.75 \$

Suite à l'analyse des soumissions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de retenir l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire la soumission présentée par la firme «Pavage Centre Sud du Québec Inc.» pour la fourniture, la livraison et la pose d'enrobé bitumineux pour le stationnement du Centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie au prix de 147.75 \$ la tonne métrique, taxes applicables incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-153

FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX – APPEL D'OFFRES PUBLIC : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mars 2014, en vertu de la résolution numéro 14-03-077, un mandat fut donné au directeur général/secrétaire-trésorier de procéder, par appel d'offres public, à la demande de fourniture, de livraison et de pose d'enrobé bitumineux régulier sur diverses routes de la municipalité.

Au terme de la période de présentation des soumissions, quatre (4) soumissionnaires, soient «Pavage Sartigan Ltée», «Construction B.M.L.», «Pavage Centre Sud du Québec Inc.» et «Nasco Inc.» ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les soumissionnaires, tous jugés conformes à l'appel d'offres, nous proposent de réaliser les travaux, à la tonne métrique, selon les prix soumis suivants, lesquels comprennent toutes les taxes applicables :

SOUSSIONNAIRES	MÉLANGE RÉGULIER	
POSE À LA PROFILEUSE (réfection de surface)	Secteur St-Méthode & St-Daniel (~525 tonnes)	Secteur Sacré- Cœur & Ste-Anne (~525 tonnes)
Pavage Sartigan Ltée.	220.75 \$	220.75 \$
Construction B.M.L.	175.91 \$	177.52 \$
Pavage Centre Sud du Québec Inc.	126.47 \$	129.35 \$
Nasco Inc.	141.54 \$	141.54 \$
POSE À LA PROFILEUSE (reconstruction de chaussée)	Secteur St-Méthode & St-Daniel (~150 tonnes)	Secteur Sacré- Cœur & Ste-Anne (~150 tonnes)
Pavage Sartigan Ltée.	212.70 \$	212.70 \$
Construction B.M.L.	173.33 \$	173.33 \$
Pavage Centre Sud du Québec Inc.	141.42 \$	142.00 \$
Nasco Inc.	157.51 \$	157.51 \$
POSE À LA MAIN	Secteur St-Méthode & St-Daniel (~150 tonnes)	Secteur Sacré- Cœur & Ste-Anne (~150 tonnes)
Pavage Sartigan Ltée.	344.93 \$	344.93 \$
Construction B.M.L.	430.41 \$	430.41 \$
Pavage Centre Sud du Québec Inc.	212.70 \$	212.70 \$
Nasco Inc.	356.42 \$	356.42 \$

Suite à l'analyse des soumissions,
Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture, la livraison et la pose de béton bitumineux, pour l'année 2014, à la firme «Pavage Centre Sud du Québec Inc.», celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-154

PAVAGE ET AMÉNAGEMENT DE LA COUR EXTÉRIEURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL : AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 40 000 \$, taxes applicables en sus pour le pavage et l'aménagement de la cour extérieure du Centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie. Cette dépense est majoritairement prévue au budget d'opération 2014.

Au terme du vote, les conseillers Nelson Turgeon et Denis Marc Gagnon signifient leur désaccord à la proposition et prient le secrétaire d'assemblée d'inscrire leur dissidence au procès-verbal.

Adopté à la majorité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

14-06-155

LAC JOLICOEUR : VALIDATION DU POSITIONNEMENT ET DEMANDE DE CORRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

ATTENDU la communication de Transports Canada datée du 9 mai 2014 demandant à la Municipalité d'Adstock des validations en regard du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* au Lac Jolicoeur;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock souhaite que Transports Canada apporte les correctifs nécessaires au *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- de confirmer à Transports Canada que le nom «Lac à la Barbotte» n'est plus utilisé depuis le 17 décembre 1993, date à laquelle la Commission de toponymie du Québec a officialisé le changement d'appellation de ce plan d'eau;
- de demander à Transports Canada d'apporter les modifications nécessaires aux coordonnées géographiques du Centrifuge du lac en remplaçant 46°4'N-71°06'O par 46°03'47"N-71°06'04"O

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-156

TEST DE DÉBIT – PRESSION : ATTRIBUTION D'UN MANDAT ET AUTORISATION DE LA DÉPENSE

ATTENDU que la municipalité désire réaliser des tests de débit – pression aux bornes-fontaines situées à proximité de la boulangerie;

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions à deux (2) firmes expertes en la matière, soit «Test Tech» et «Roche Ltée, Groupe-conseil»;

ATTENDU les soumissions suivantes déposées, toutes taxes applicables en sus :

FOURNISSEURS	MONTANTS SOUMISSIONNÉS
Test Tech	755 \$
Roche Ltée, Groupe-conseil	950 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu de confier, en vertu de la proposition numéro 20140528 datée du 28 mai 2014, un mandat de prise de débit – pression à la firme «Test Tech» aux bornes-fontaines situées à proximité de la boulangerie et d'autoriser une dépense au montant de 755 \$, taxes en sus pour la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-06-157

ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN PANNEAU DE BIENVENUE : MANDAT ET AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire installer un panneau de «Bienvenue» sur le chemin du mont Granit limitrophe au territoire de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU que la firme «Lettrapub» nous offre, via leur proposition datée du 4 juin 2014, de nous fournir ce panneau pour la somme de 1 388.62 \$;

ATTENDU que des frais d'installation sont estimés à quelques 600 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- pour un montant de 1 388.62 \$, de se procurer auprès de la firme «Lettrapub» en vertu de leur proposition datée du 4 juin 2014, un panneau de «Bienvenue» à être installé sur le chemin du mont Granit dans les limites du territoire de la Ville de Thetford Mines;
- d'autoriser une dépense d'environ 2 000 \$ pour la réalisation de ce mandat;
- de puiser cette somme au budget «Embellissement»;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

- R1) Compte-rendu des revenus et des dépenses au 31 mai 2014. Ce document, disponible pour les gens, indique le solde de la période, le montant cumulatif à date et le budget pour chacune des activités municipales.
- R2) À tour de rôle, les élus municipaux font la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont personnellement intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, monsieur le maire, ou son représentant, commente chacun d'eux.

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 7 juillet 2014, 19h30 en la salle du soubassement de l'église du secteur Saint-Daniel.
- F2) Défi «4-Vents». L'activité se déroulera dans le secteur Saint-Méthode le samedi 7 juin 2014.

- F3) **Cueillette annuelle des déchets domestiques volumineux.** Étant donné que la masse d'objets à ramasser est, à toute fin pratique, irréalisable sur une seule journée, la cueillette s'effectuera sur deux jours. En effet, le 9 juin prochain, les objets volumineux seront cueillis dans les secteurs Saint-Méthode et Saint-Daniel tandis que le 10 juin, les secteurs Sacré-Cœur-de-Marie et Sainte-Anne-du-Lac recevront la visite des éboueurs.
- F4) **Accueil d'un nouveau stagiaire.** En provenance du programme de génie des eaux à l'Université Laval, la Municipalité d'Adstock accueille monsieur Siteke (Francis) Santer-Ken à titre de stagiaire pour l'été 2014. Son mandat consiste à effectuer des collectes de données et à analyser la consommation par personne, le volume de fuite et l'impact des différents consommateurs (industriel, mixte, commercial, institutionnel) sur la ressource dont la consommation est mesurée par un compteur d'eau. De plus, sur l'ensemble du territoire de la municipalité, ce stagiaire sera également assigné à plusieurs autres projets et principalement au niveau des relevés de chantiers.
- F5) **Consultation publique.** Une soirée de consultation publique sur les volets «développement économique» et «agriculture et forêts» aura lieu le 10 juin 2014 à 19h00 à la salle municipale du secteur Saint-Méthode. Pour cette première occasion de discussion, seuls sont invités à y participer sur inscription les entreprises, les commerces et les organismes socio-économiques.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

14-06-158

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu de lever la séance à 21h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon